

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 05/12/2022

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 9 | 10 |

| Vote | | |
|------|--------|-------------|
| Pour | Contre | Abstentions |
| 10 | 0 | 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06/12/2022
Mise en ligne sur le site internet le 06/12/2022

L'an 2022, le 5 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/11/2022.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : GODELU Delphine, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusé(s) : ayant donné procuration : Mme LECLERE-PIERRE Christel à M. PELÉ Jean-Yves
Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, MILLÉRIOUX Myriam

Absent(s) : Mme PETIT Sandrine

A été nommé secrétaire : Mme THOMAS Valérie

D22_044 – Décision modificative n°1 - Budget communal

Vu le Budget primitif du budget communal adopté par délibération n°D22_014 du 1^{er} avril 2022 ;
Vu les recettes concernant le remboursement des frais de personnel affecté au service eau et assainissement ;
Vu les dépenses concernant l'éclairage public ;
Vu les dépenses concernant le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) ;

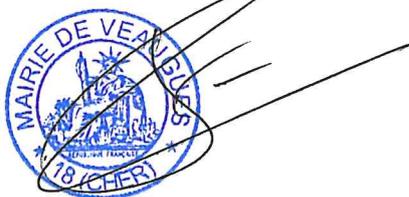
Monsieur le Maire propose la modification budgétaire suivante :

| Sect° | Sens | Chapitre | Compte | Modification |
|-------|------|---|---|--------------|
| I | D | 204 - Subventions d'équipement versées | 2041582 - Autres groupements – Bâtiments et installations | + 1 151 € |
| I | D | 21 - Immobilisations corporelles | 2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct° | - 1 151 € |
| F | D | 014 - Atténuations de produits | 739223 - Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales | + 3 082 € |
| F | R | 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 70841 - Aux budgets annexes, CCAS et caisses des écoles | + 150 € |
| F | R | 73 - Impôts et taxes | 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi | + 2 932 € |

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 06/12/2022
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THOMAS Valérie

